

Fiche

Formaliser une coopération territoriale – Rédiger une charte

Au moment de la création d'une coopération territoriale ou lors de son développement, le besoin d'inscrire celle-ci dans un cadre plus formel peut-être exprimé par tout ou partie des partenaires. Une charte peut alors constituer **un premier niveau de formalisation**, ayant l'avantage de fournir une forme plus souple qu'une convention ou qu'un contrat (forme à laquelle elle ne s'oppose pas, ni ne se substitue au besoin).

Parce qu'elle doit refléter les attentes et besoins réciproques des parties prenantes, la charte doit être **co-construite** et ne saurait donc suivre un modèle unique. Pour autant, on peut souligner quelques éléments clés à avoir en tête au moment de ce travail collectif de formalisation.

Objectifs de la charte et points d'attention

La charte est d'abord **au service des parties-prenantes de la coopération**. Elle leur permet de poser sur le papier un certain nombre d'**éléments relatifs aux objectifs de la coopération et à son fonctionnement**.

Nécessaire pour garantir l'adhésion aux principes qu'elle énonce, **le processus de co-construction de la charte est en lui-même utile à la coopération** en ce qu'il permet parfois de révéler des points de divergence, de mécompréhension ou, au contraire, des points de convergences, qui n'avaient pas été explicités jusque-là. S'il peut être animé par une personne ou un groupe restreint, ce processus doit être véritablement collectif, en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Son adoption peut aller jusqu'à constituer un moment festif, symbole de l'unité du groupe.

Parce qu'il constitue une synthèse écrite des fondements de la dynamique de coopération, un tel document peut également être **utile à l'intégration d'autres membres dans le collectif**, à mesure de son développement, **ou encore dans la relation avec des interlocuteur-riche-s externes à la coopération**. Sa rédaction doit donc se faire dans un esprit de clarté et de transparence et son éventuelle publicité être décidée collectivement.

Parce que les coopérations territoriales sont des dynamiques en constante évolution, l'un des principaux enjeux dans la rédaction de la charte est de trouver **le bon équilibre entre précision et flexibilité**, afin de ne pas enfermer la coopération dans un cadre normatif trop rigide. Accompagnant ces évolutions, ce document constitue néanmoins le reflet de la façon dont la coopération a été pensée et régulée par le collectif et pourra être mise à jour, par exemple dans le cadre ou à la suite d'une phase d'évaluation.

Contenus de la charte

Les chartes de coopérations territoriales intègrent généralement tout ou partie des éléments ci-dessous, sans que ceux-ci ne constituent un plan à reproduire tel quel :

1. **Un préambule.** Il pose les éléments de contexte à la coopération (contexte territorial, des structures parties prenantes, des éléments sur l'historique de la coopération, etc.), des éléments sur les intentions générales de la coopération.
2. **Les membres de la coopération.** Ceux-ci peuvent être directement nommés (mais avec le risque de devoir amender la charte à chaque élargissement du groupe) ou exprimés en termes de catégories d'acteurs, ou ouvrir la participation à toute personne/organisation respectant les principes formulés dans la charte. Celle-ci peut également servir à exclure *a priori* certains acteurs de la coopération (du fait de leur nature, de leurs actions, etc.). Des éléments peuvent également être inscrits sur les conditions d'admission de nouveaux membres, ou de leur exclusion.

3. **Les objectifs de la coopération et de ses parties prenantes.** Ceux-ci peuvent porter sur l'objet de la coopération (ex : développer des projets communs, mutualiser des ressources, etc.) mais aussi sur ce qui est attendu du processus coopératif (ex : renforcer l'interconnaissance et la confiance entre les membres, développer une culture commune, etc.).
4. **Les valeurs et principes d'action de la coopération.** Ceux-ci peuvent être larges (ex : transparence, confiance, égalité, etc.) ou plus précis (ex : associer certains publics, s'inscrire dans une logique de sobriété écologique, etc.).
5. **Le fonctionnement de la coopération.** Ces éléments peuvent notamment porter sur :
 - **Les espaces d'échange et de décision** (qui se réunit, pourquoi, comment ?) **et les règles qui leur sont associées** (ex : animation ou co-animation de ces instances, modes de prise de décision, modes et cercle de diffusion du contenu des échanges et décisions prises, etc.)
 - **Les rôles et engagements des parties prenantes.** Ceux-ci peuvent être communs à l'ensemble des membres et/ou concerner plus spécifiquement certains d'entre eux (par exemple les personne(s)/organisation(s) en charge de l'animation peuvent voir leur rôle plus directement explicité).
 - **Des outils mobilisés** (ex : plateforme numérique, liste de diffusion, etc.).
 - **Des règles** sur la nature des projets menés, de leur financement, sur l'évaluation de la coopération et de ses résultats, etc. Également les attendus de la part des membres, du fond et la forme de leur participation, voir les contreparties accordées collectivement aux adhérents à la charte (par exemple des contreparties de communication si un logo commun est mis en place, dont l'utilisation peut être réservée aux membres).
6. **La liste des signataires.** Personnes morales engagées, et les personnes physiques qui les représentent, ainsi que leurs fonctions. La signature formelle de la charte est bien sûr optionnelle, mais elle permet d'évaluer dans le temps l'étendue des parties prenantes, de s'assurer d'un portage collectif au sein des organisations (qui devront pour certaines délibérer sur l'opportunité de signer) voire de les cartographier précisément.
Pour ces éléments de fonctionnement, on insistera à nouveau sur la nécessité de trouver un équilibre entre précision et flexibilité, en particulier à l'amorçage d'une coopération, afin de ne pas bloquer l'expérimentation.

Quelques exemples de chartes de coopération

- La charte des **pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)**, démarche coanimée par le Labo de l'ESS : <https://www.lelabo-ess.org/signez-et-diffusez-la-nouvelle-charte-des-ptce>
- La charte du PTCE Sud Aquitaine : <https://ptcesudaquitaine.coop/charte-du-ptce/>
- La charte du PTCE Vivre les Mureaux : <https://lesmureaux.info/wp-content/uploads/2023/02/charte-PTCE-Vivre-les-Mureaux.pdf>
- La **charte de coopération inter-associative dans les quartiers QPV** (Mouvement associatif) : <https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2020/11/charte-de-cooperation-interassociative.pdf>
- La charte des **chantiers coopératifs**, démarche animée par le Labo de l'ESS : <https://ferme.yeswiki.net/chantierscoops/?Charte>